



Commune de Juriens – autorisation de construire

## DISPENSE D'ENQUETE PUBLIQUE

### Article 111 LATC

La Municipalité informe la population qu'elle a autorisé et dispensé d'enquête publique les travaux ci-dessous, sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales en la matière :

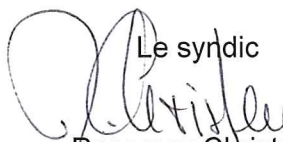
N° cadastral de la parcelle : 88

Propriétaires(s) : CHAROTTON Pierre-André  
Rue du Collège 9 - 1326 Juriens

Genre de travaux : Rénovation totale du jardin et réfection du poulailler

Juriens, le 21 février 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

  
Le syndic  
Rosemay Christen



La secrétaire

  
Nicole Steiner

#### Voie et droit de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public. L'acte de recours doit être déposé à la Cour de droit administratif et public (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.